

# Baccalauréat à la découpe



Lors du CSE du 23 mars, deux projets de décrets et arrêtés ont été présentés. Au nom de la lutte contre le décrochage scolaire, un élève échouant au baccalauréat pourrait conserver ses notes supérieures ou égales à 10/20 même s'il se réinscrivait dans une autre filière et dans une autre voie.

## **Le baccalauréat en 5 ans : la dérèglementation institutionnalisée**

Le décret n°2015-1351 du 26 octobre 2015 permet aux élèves de passer le baccalauréat en 5 ans et de redoubler leur Terminale dans leur lycée d'origine. C'est le lycée à la carte. A chaque établissement sa gestion : ici, les élèves sont tenus de suivre tous les cours, là ils ont le choix. A la rentrée, beaucoup de classes de Terminale étaient surchargées, accueillant ces élèves non comptabilisés dans les prévisions. Puis l'effectif pouvait être différent à chaque cours. Cela met-il fin à l'absentéisme ? Au décrochage scolaire ? En tous les cas, cela ne renforce pas l'autorité de l'enseignant.

## **L'extension de la conservation des notes d'une série à une autre, d'une voie à une autre**

Le décret d'octobre 2015 disposait qu'on ne pouvait conserver les notes de l'examen si l'on changeait de série et a fortiori de voie. Avec le projet du Ministère, ce serait désormais possible. L'élève passerait son bac en Terminale L et souhaiterait conserver ses notes pour passer un bac S ? Ce serait possible. Il pourrait conserver ses notes de l'épreuve anticipée de français, de TPE, d'histoire-géographie, de philosophie... Et conserver des notes d'un bac S pour passer un bac L ? Ce serait possible aussi. Autant d'élèves, autant de parcours, autant de bacs différents.

## **Le baccalauréat-maison, pour FO, c'est non**

L'année dernière, la ministre a demandé un bilan de la réforme des lycées. Loin de remédier à des dispositifs inacceptables comme les épreuves en cours d'année en langues vivantes et en voie technologique, le Ministère a tiré de ce « bilan » l'idée que le bac entraînait « des complexités et lourdeurs organisationnelles, une pression certificative en fin de terminale, la suppression de plusieurs semaines de cours ».

Le diplôme-maison est une négation du baccalauréat, diplôme national, reconnu dans les conventions collectives.

**Force ouvrière demande le rétablissement des épreuves terminales, anonymes et nationales du baccalauréat et l'abandon des épreuves en cours d'année.**

**Syndicat national  
FORCE  
OUVRIERE  
de  
l'enseignement  
privé**

Montreuil le 24 mars 2017